



PROCES VERBAL
N°13/CNCMP/2015
DU 01/04

L'an deux mille quinze et le mercredi 01 avril à onze heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine.

Étaient présents:

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du
- Raïfa Mint Kassim, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant du contrôle financier

Était absent

- Brahim Ould Hamed, membre du CP

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES
INFRASTRUCTURES

1°/-*Examen* de la décision de la CPMP/SI d'annuler le lot n°1 (lycée de Kaédi) de l'appel d'offres relatif à la construction de deux lycées à Kaédi et Chami, *réf lettre n°082/CPMP/SI* reçue le 30 mars 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la décision de la CPMP/SI d'annuler le lot n°1 dudit appel d'offres.

2°/-*Examen* du DAO des travaux de construction d'équipements scolaires à Nouakchott, *réf lettre n°081/CPMP/SI* reçue le 30 mars 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SNDE

3°/-*Examen* du DAO relatif à la construction d'une base vie à Beni-Nadji/Aftout, *réf lettre n°293/CPMP/SNDE* reçue le 26 mars 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DU SECTEUR RURAL

4°-Examen du rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture de semences traditionnelles, semences maraichères et matériel de protection en trois (03) lots, *réf lettre n°165/CPMP/Sr* reçue le 24 mars 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP :

- *approuve la proposition d'attribution du lot 3 portant fourniture de matériel de protection à l'Ets Med ABDERRAHMANE OULD BECHIR pour un montant de 110.050.000 UM TTC et un délai de livraison de deux (02) mois*
- *n'approuve pas les propositions d'attribution des lots 1 et 2 au motif d'un dépassement non justifié des moins disants.*

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE L'ADMINISTRATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

5°-Examen du DAOI relatif à la fourniture et l'installation de matériel informatique et de licences pour l'extension de la plateforme de production audionumérique de la radio Mauritanie, *réf lettre n°068/CPMP/SACC* reçue le 31 Mars 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAOI.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/AMEXTIPE

6°-Examen du projet de marché relatif à la réhabilitation et à l'extension du lycée de Dar Naim (lot 17), *réf lettre n°145/CPMP/AMEXTIPE* reçue le 25 mars 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec l'entreprise SMBTD pour un montant de 66.774.340 UM TTC et un délai d'exécution de dix (10) mois.

7°-Examen du projet de marché relatif à la reconstruction de l'école primaire KHALED à Tevragh Zeina (lot 10), *réf lettre n°145/CPMP/AMEXTIPE* reçue le 25 mars 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec AGIE-ROUTE pour un montant de 109.601.822 UM TTC et un délai d'exécution de dix (10) mois.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur lesdits projets de marchés à passer avec l'entreprise COMAD comme suit sous réserve de l'accord du bailleur de fonds :

- Lot 1 : fourniture de kits scolaires dans les établissements du Hodh Echargui pour un montant de 88.733.837 UM HT avec un crédit d'impôt de 35.812.977 UM et un délai de livraison de quatre (04) mois ;
- Lot 2 : fourniture de kits scolaires dans les établissements du Gorgol pour un montant de 66.416.869 UM HT avec un crédit de 26.805.849 UM et un délai de livraison de quatre (04) mois ;
- Lot 3 : fourniture de kits scolaires dans les établissements du Brakna pour un montant de 76.345.452 UM HT avec un crédit d'impôt de 30.813.024 UM et un délai de livraison de quatre (04) mois ;
- Lot 4: fourniture de kits scolaires dans les établissements de l'Adrar pour un montant de 25.034.701 UM HT avec un crédit d'impôt de 10.104.005 UM et un délai de livraison de quatre (04) mois ;
- Lot 5: fourniture de kits scolaires dans les établissements du Tagant pour un montant de 24.022.847 UM HT avec un crédit d'impôt de 9.695.621 UM et un délai de livraison de quatre (04) mois ;
- Lot 6 : fourniture de kits scolaires dans les établissements du Guidimakha pour un montant de 56.800.267 UM HT avec un crédit d'impôt de 22.911.908 UM et un délai de livraison de quatre (04) mois.

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

14°-Examen du projet d'avenant relatif au contrôle des travaux d'AEP dans le cadre du PAEPA, *réf lettre n°080/CMSSBIE* reçue le 25 Mars 2015.

Décision

Ce point est reporté pour apporter les éclaircissements suivants :

-préciser le taux d'avancement des travaux ;

-expliquer le temps accordé au contrôleur génie civile (contrat de base de (03) mois tandis qu'il est prévu neuf (09) mois alors que le délai prévu par l'avenant est de trois (03) mois ;

- expliquer pour les frais remboursables « plan de reproduction des rapports », il s'agit d'un montant forfaitaire de 800 000 pour dix-sept (17) mois et dans le présent avenant, il s'agit d'un montant de 1500.000 dû au calcul d'un prix unitaire de 500 .000 multiplié par trois (03) mois ;

- Fournir la demande du bailleur de fonds quant à l'autorisation de passer un avenant (information citée dans la note de présentation de l'avenant).

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/CUN

15%-Examen du DAO restreint relatif à la location d'engins (camions bennes et chargeurs) pour la collecte d'ordures *réf lettre n°25/CPMP/CUN* reçue le 01 avril 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO restreint.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE



Les Membres du Comité Permanent

Mohamed Abdellahi Ould Zeine

Yacoub Ould Haibelty

Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim

Abderrahmane Abdoul